

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/07/2025 - 103947 - 2010 B 16757 - 524 192 507 - A.P.G. Inc.

Jean - Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

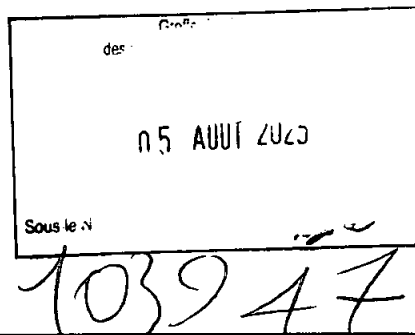
SAS A.P.G. INC

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 146 330 €
RCS PARIS 524 192 507

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



SAS A.P.G. INC

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2024

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC,

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

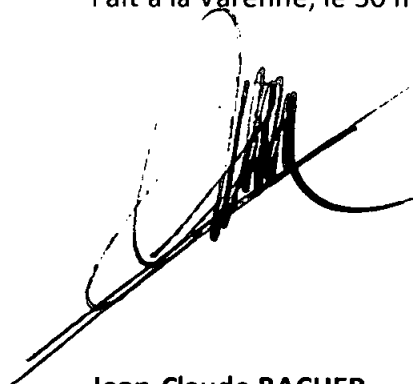
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 30 mai 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Claude BACHER

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise		sasu A.P.G. Inc		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise		66 avenue des Champs Elysées		75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET *		5 2 4 1 9 2 5 0 7 0 0 0 1 9				Néant ☐			
				Exercice N. clos le:		31/12/2024		N-1	
						31/12/2023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 785 838	AC	1 968 759	1 817 078	2 158 437	
		Fonds commercial (I)	AH	1 955 000	AI		1 955 000	1 955 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	9 000	AK		9 000		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	80 595	AO	67 088	13 507	19 274	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	82 442	AU	28 971	53 470	47 584	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	445	CV		445	445
			Créances rattachées à des participations	BB	200 000	BC		200 000	200 000
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	63 033	BI		63 033	41 004	
TOTAL (II)		BJ	6 176 353	BK	2 064 819	4 111 534	4 421 744		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens		BN	BQ					
	En cours de production de services		BP	BQ					
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS					
	Marchandises		BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	26 471 018	BY		26 471 018	14 427 808	
		Autres créances (3)	BZ	3 075 559	CA		3 075 559	1 672 535	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
Disponibilités		CF	13 429 476	CG		13 429 476	15 227 900		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	119 146	CI		119 146	120 633		
TOTAL (III)		CJ	43 095 199	CK		43 095 199	31 448 876		
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN	1 612			1 612	7 051		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	49 273 165	IA	2 064 819	47 208 346	35 877 671		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
400 000									
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>sas u A.P.G. Inc</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 264 200)	DA	3 264 200	3 146 330	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	314 633	291 503	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	11 966 001	6 897 353	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 856 390	10 091 778	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	31 401 224	20 426 964
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 781 254	3 897 143	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	5 781 254	3 897 143	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	794 939	1 322 182	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	846	1 406	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 626 694	4 973 584	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 726 710	3 033 206	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 718 281	2 168 682	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	154 958	54 503	
	TOTAL (IV)	EC	10 022 428	11 553 563	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	3 440	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	47 208 346	35 877 671	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 756 904	10 864 933	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire article 51 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : sas u A.P.G. Inc						Néant ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	8 017 936	FH	27 958 306	FI	35 976 242	25 364 546	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 017 936	FK	27 958 306	FL	35 976 242	25 364 546	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	6 000	500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	184 228			
	Autres produits (1) (11)				FQ	12 891	75		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	36 179 360	25 365 121	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	11 776 453	11 505 179	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	92 807	69 414	
	Salaires et traitements *					FY	709 881	618 087	
	Charges sociales (10)					FZ	252 333	240 506	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements * (14)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	521 722	522 462
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		17 818
		Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	45 146	462	
						GF	13 398 342	12 973 926	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	22 781 018	12 391 195		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	23 000	21 560	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 184 831	2 612 887	
	Différences positives de change					GN		6 094	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	370 881	188 778	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 578 712	2 829 319	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 439 612	1 279 527	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 848	18 563	
	Différences négatives de change					GS		18 168	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	1 454 460	1 316 258		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	124 252	1 513 061		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	22 905 271	13 904 256		

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	123 725	15 555
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	162 170	64 833
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	285 895	80 388
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	53 464	78 300
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 950	44
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 791 500	323 216
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 846 914	401 559
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 561 019)	(321 171)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 487 862	3 491 307
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	38 043 967	28 274 828
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	22 187 578	18 183 050
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	15 856 390	10 091 778
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	166 410	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	HS			
Régul. diverses		Exercice N		
Cessions actifs		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dot. Provision Risq et Chges		53 464	123 725	
		1 950		
		1 791 500	162 170	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de € 47 208 346 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de € 15 856 390.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - I Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de € 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

3 - 1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a été dotée à hauteur de €. 541 000, seuil du risque évalué ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdue ;
- La dévaluation du Pesos Argentin (ARS) représente un risque de €. 1 400 000 provisionné.

3 - 3 Augmentation de capital

Il a été opéré en Août 2024, une augmentation de capital par apport en numéraire portant ce dernier à €. 3.264.200 pour €. 3.146.330 avant augmentation.

3 - 4 Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

3 - 5 Le produit 'APG PlatForm'

A.P.G. Inc a mis sur le marché un nouveau produit 'APG PlatForm' grâce à l'agrément Opérateur de Voyages d'une Société du groupe.

'APG PlateForm' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les agréments et accréditations d'A.P.G. Travel dans la gestion des accords 'PlatForm'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit APG PlatForm' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Échéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe III |
| - Ecart de conversion | : Annexe IV |
| - Capital social | : Annexe IV |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe V |
| - Éléments concernant les entreprises liées | : Annexe VI |

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **sasu A.P.G. Inc**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						CZ		D8			
						KD		KE			
						KG		KH			
						KJ		KK			
						KM		KN			
						KP		KQ			
						KS		KT			
						KV		KW			
						KY		KZ			
						LB		LC			
						LE		LF			
						LH		LI			
						LK		LL			
						LN		LO			
						8G		8M			
						8U		8V			
						IP		IR			
						IT		IU			
						LQ		LR			
						OG		OH			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II					
	Terrains										
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9							
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1							
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2							
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *									
		Matériel de transport *									
		Matériel de bureau et mobilier informatique									
Emballages récupérables et divers *											
Immobilisations corporelles en cours											
Avances et acomptes											
TOTAL III											
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										
	Autres participations										
	Autres titres immobilisés										
	Prêts et autres immobilisations financières										
	TOTAL IV										
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)											
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
						IN		D0		D7	
						IO		LW		IX	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II					
	Terrains										
	Constructions	Sur sol propre									
		Sur sol d'autrui									
		Inst gales, agencets et am des constructions									
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels									
		Inst gales, agencets, aménagements divers									
		Matériel de transport									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier									
Emballages récupérables et divers *											
Immobilisations corporelles en cours											
Avances et acomptes											
TOTAL III											
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										
	Autres participations										
	Autres titres immobilisés										
	Prêts et autres immobilisations financières										
	TOTAL IV										
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)											

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : sas u A.P.G. Inc										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 460 991	PF	507 769	PG		PH	1 968 759	
TOTAL I			RK	1 460 991	RM	507 769	RN		RO	1 968 759	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst générales, agencements et aménagement des constructions		PV	61 322	PW	5 767	PX		PY	67 088	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	39 840	QM	8 186	QN	19 055	QO	28 971	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	101 162	QV	13 953	QW	19 055	QX	96 060	
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	1 562 153	OP	521 722	OQ	19 055	OR	2 064 819	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de bures de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventile (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventile (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventile (NW - NY)		NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	7 051	4U	1 612	4V	7 051	4W	1 612
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	3 890 092	5W	3 229 500	5X	1 339 950	5Y	5 779 642
	TOTAL II	5Z	3 897 143	TV	3 231 112	TW	1 347 001	TX	5 781 254
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	17 818	6U		6V	17 818	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	17 818	TY		TZ	17 818	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 914 961	UB	3 231 112	UC	1 364 819	UD	5 781 254
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF	17 818				
		UG	1 439 612	UH	1 184 831				
		UJ	1 791 500	UK	162 170				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du CGI								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI									

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		200 000	UM		UN		200 000		
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		63 033	UV		UW		63 033		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		26 471 018		26 471 018					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UO			ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY		13 700		13 700					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		780 781		780 781				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC		400 000					400 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		1 881 077		1 881 077					
	Charges constatées d'avance	VS		119 146		119 146					
	TOTALUX			VT	29 928 756	VU	29 265 723	VV	663 033		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH		794 939		529 415		265 524			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		846		846					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		4 626 694		4 626 694					
Personnel et comptes rattachés		8C		136 815		136 815					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		88 422		88 422					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		1 994 754		1 994 754					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		469 969		469 969					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		36 749		36 749					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		1 718 281		1 718 281					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L		154 958		154 958					
TOTALUX			VY	10 022 428	VZ	9 756 904		265 524			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	527 243	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032						

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc		Néant ☐		Exercice N, clos le 31122024	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	15 856 390
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	1 612
	Amendes et pénalités			WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	5 487 862
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				
	- Plus-values nettes à court terme				
	- Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*				
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)			SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3		
TOTAL I			WR	21 356 355	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	- imposées au taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales *				
	Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)			2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				
	Majoration d'amortissement *				
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)			HT	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)			OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	
	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite			YH	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI	
	Dtdéd. exc. (art. 39 decies A)			YA	
	Dtdéd. exc. (art. 39 decies B)			YB	
	Dtdéd. exc. (art. 39 decies C)			YC	
	Dtdéd. exc. (art. 39 decies D)			YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				
TOTAL II			XH	8 663	
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					
bénéfice (I moins II)			XI	21 347 692	
déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	21 347 692	
			XO	0	

Exercice clos le : 31 décembre 2024

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	5 781 254	
168- INTEREST S/EMPRUNTS	846	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	1 693 517	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	41 520	
* primes et gratifications	84 655	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* Clients Créiteurs	919 258	
* R.R.R. à accorder	6 653	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	17 439	
* charges sur primes	19 172	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	571	
* Formation professionnelle / Fongécif	-	
* CVAE	33 666	
* Autres	- 3 000	
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
* Cions GSSA	154 958	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	-	
	8 750 509	

Exercice clos le : 31 décembre 2024**PRODUITS À RECEVOIR**

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	24 163 400
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Fournisseurs Débiteurs	30 576
. Avoirs non parvenus	1 002 968
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	13 700
<i>Débiteurs divers</i>	
. Indemnités Journalières de Sécu.	-
. Subvention Apprenti	1 000
. Intérêts Compte à termes	111 223
. Intérêts C/c	23 810
TOTAL	25 346 677

Exercice clos le : 31 décembre 2024**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

	Montant
APG Airlines Frais	14 093
APG DS Frais	5 794
AIRINC Frais	96
Ass. Déplacements	245
CH Aviation Cot.	1 366
OAG Abt	30 082
DocuSign	459
IATA Frais	6 608
CRAC	70
Abt MISE	86
Abt ZENDesk	13 455
Abt ZOHO	858
Messe Munchen	8 603
PLUXEE (SODEXHO) Tickets restaurant	2 122
African Airlines Asso	14 281
Cotisation diverses	793
Training	20 135
TOTAL	119 146

Exercice clos le : 31 décembre 2024

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US\$ 1,0542 Un euro = Bhd 0.39743 <i>Au 31 décembre 2024</i>	Ecarts de Conversion Actif/Passif
€. 445,49	A.P.G North America Titres participations coût historique US\$ 510.00 = €. 483.78	n/s
€. 91 418,80	A.P.G North America Débiteurs divers coût historique US\$ 100 000.00 = €. 94 858,66	< €. 3 440 >
€. 10 916,32	Oman Air D&C coût historique US\$ 10 000,00 = €. 9 485.87	€. 1 430
€. 10 244,00	GOLFAir D&C coût historique Bhd 3 999.00 = €. 10 062,15	€. 182
		< €. 1 828 >

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 3.264.200 représenté par 326 420 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2024

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	
. Cadres	€. 50 362
. Agents d'encadrement	€. 12 721
. Agents réservation	€. 4 117
TOTAL	€. 67 199

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	794 939
<i>Moins 1 an</i>	529 415
<i>De 1 à 5 ans</i>	265 524
<i>A plus de 5 ans</i>	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	794 939

Exercice clos : 31 décembre 2024

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Client :		
APG Holding	-	
APG	< 3 836>	
APG DS	279 705	
APG Airlines	769 529	
APG North America	< 42 467>	
APG Travel	280	
JLB Conseils	< 27 002>	
* Débiteur divers :		
APG Holding	3 900	
APG	493 301	
APG Airlines	-	
APG Travel	39 582	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG	-	
APG DS	-	
APG Airlines	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
JLB Conseils	-	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	23 033 866	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
	24 946 858	

Exercice clos : 31 décembre 2024

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG Holding	< 10 778>	
APG	515 701	
APG DS	543 637	
APG Airlines	183 274	
APG North America	-	
APG Travel	68 638	
JLB Conseils	-	
* Fournisseur : Fact. non parvenues	-	
APG Airlines	184 127	
APG Travel	-	
* Crédoeurs divers :		
APG	-	
APG DS	35 453	
APG Airlines	41 759	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	1 561 791	

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. € 3.264.200

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 14^{ème} exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2024, est une bonne année pour le transport aérien. Nous pouvons noter un recours significatif à la sous-traitance de la part des compagnies aériennes et la reprise du trafic sur tous les continents.

Le segment de A.P.G. Inc est donc en expansion.

2. LES SERVICES D'A.P.G. INC

A.P.G. Inc répond aux besoins de mieux appréhender notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit 'A.P.G. IET' continue son expansion avec de nouveaux contrats et nous atteignons + 150 compagnies aériennes actives sur ce produit.

Nous développons les ventes hors GDS dans les pays sans BSPs.

Les volumes de ventes continuent de croître, et nous avons une vraie diversification des clients compagnies aériennes, allant de la compagnie régulière avec un grand réseau, à des StarUps.

A.P.G. Inc est le bras commercial de tout le groupe APG et dispose d'une équipe renforcée de :

- 'Business Development Directors' par continent ;
- 'Business Performance Review' pour le contrôle de la qualité du réseau. Nous avons accentué le contrôle qualité avec beaucoup de déplacements sur site.

Nous continuons d'investir fortement dans le NDC (New Distribution Capability), nouvelle technologie xml de distribution dont les standards sont définis par IATA.

La Plateforme de distribution B to B est prête même si elle nécessitera toujours de forts investissements.

Près de 40 compagnies majeures sont désormais connectées et nous avons réussi à connecter plus de 3 000 agences de voyages sur plus de 100 pays. De gros efforts ont en effet été fournis pour connecter les agences de voyages dans différents pays.

A.P.G. Inc a également signé de nouveaux contrats pour les produits Cargo :

- 'CARGO GSSA' qui est la commercialisation du cargo pour les compagnies aériennes ;
- 'CARGO IET' qui est 'l'interline' Cargo grâce à A.P.G. Airlines qui dispose du CTA cargo.

Le cargo continue de progresser fortement pour A.P.G. Inc avec des contrats on line et nous avons signé de nombreux contrats.

3. LES CLIENTS

Le processus de signature est très long et la mise en place également, mais nous avons néanmoins signé de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

Nous avons ainsi étendu notre portefeuille de clients grâce aux efforts commerciaux fournis par tout le réseau APG. Ces contrats viennent de tous les horizons.

4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 35 976 242
Résultat net : €. 15 856 390

	31/12/2024	31/12/2023	Ecart en %
Chiffre d'affaires	35 976 242	25 364 546	+ 41,84
Produits d'exploitation	36 179 360	25 365 121	
Charges d'exploitation	13 398 342	12 973 926	+ 3,27
Résultat d'exploitation	22 781 018	12 391 195	
Traitements et salaires	709 881	618 087	
Charges sociales	252 333	240 506	
Effectif	14	14	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	1 578 712	1 513 061	
Résultat courant avant impôt	22 905 271	13 904 256	
Résultat exceptionnel	< 1 561 019>	< 321 171>	
Impôts sur les bénéfices	5 487 862	3 491 307	
Résultat net	15 856 390	10 091 778	
Total du bilan	47 208 346	33 877 671	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.



4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 15 856 389,67.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 15.586.389,67	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 11.787,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 11.966.001,23 à €. 27.540.603,90)		€. 15.574.602,67
Total	€. 15.586.389,67	€. 15.586.389,67

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2021	€. 326.600		€. 1	€. 326.599
31.12.2022	€. 1.000.000		€. 2	€. 958.776
31.12.2023	€. 5.000.000		€. 11	€. 4.780.573

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 3 440.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance du produit 'A.P.G. IET' sont positives, d'autant que nous continuons de signer de nouvelles compagnies et à développer les ventes dans de nouveaux pays.

Nous disposons aussi de codes de distribution permettant d'héberger des compagnies qui ne sont pas en GDS.

Les compagnies aériennes doivent trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et de distribution à coût variable ce qui est la niche du groupe APG. Nous continuons de constater cette accélération en 2025 avec une équipe renforcée, un 'HelpDesk' dédié et des horaires élargis.

De plus nous continuons la croissance de notre réseau cargo et nous pouvons dire que nous sommes aujourd'hui le plus gros réseau mondial passager et cargo.

'L'Interline' est crucial puisque les compagnies ont pour l'instant réduit le nombre de destinations et/ou de fréquences. Cela continue de stimuler le besoin de partenariat 'Interline' et l'augmentation du prix des billets.

Les investissements continuent pour le NDC (New Distribution Capability).

La plateforme de distribution APG a été de nouveau certifiée par IATA en avril 2025 au plus haut niveau en tant que 'Airline Retailing Maturity – ARM index System Provider'.

Elle est opérationnelle dans presque 100 pays et nous ajoutons régulièrement des territoires, des agences connectées et des compagnies aériennes majeures.

Toutes les compagnies cherchent des solutions pour se distribuer en direct et vendre l'intégralité de leur offre y compris les services auxiliaires : la plateforme APG répond parfaitement à ce besoin.

En conclusion

Le budget 2025 se présente positif et nous sommes confiants. Le prix moyen coupon reste élevé, et le trafic est reparti à la hausse sur tous les continents.

De nouveaux contrats ont déjà été signés, des nouvelles compagnies aériennes émergent et ont besoin d'être distribuées.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.



11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2024	31/12/2023	Ecart en %
Chiffre d'affaires	11 757 874	14 100 357	< 16,67>
Produits d'exploitation	45 786 077	33 567 934	
Charges d'exploitation	42 069 908	31 971 663	+ 31,58
Résultat d'exploitation	3 716 169	1 596 272	
Traitements et salaires	346 199	469 552	
Charges sociales	164 115	214 129	
Effectif	7	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	577 671	2 004 008	
Résultat courant avant impôt	4 293 840	3 600 279	
Résultat exceptionnel	< 19 261>	< 17 337>	
Impôts sur les bénéfices	1 082 100	897 719	
Résultat net	3 192 479	2 685 224	
Total du bilan	61 953 242	62 939 959	

APG NORTH AMERICA

Objet : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2024		31/12/2023		Ecart en %
Turnover	US\$	2,364,924	US\$	2,077,775	+ 13,82
Cost of sales	US\$	-	US\$	189,087	
GROSS PROFIT	US\$	2,364,924	US\$	1,888,688	
Administrative expenses	US\$	1,516,006	US\$	992,610	+ 52,72
Other operating income	US\$	-	US\$	-	
Operating Profit (Loss) and Profit (Loss) on ordinary activities before taxation	US\$	848,918	US\$	896,078	
Income from shares in group undertakings	US\$	3,080	US\$	671	
Interest receivable and similar income	US\$	9,073	US\$	-	
Tax on Profit (Loss) on ordinary activities	US\$	221,597	US\$	209,765	
Profit (Loss) for the Financial Year	US\$	659,474	US\$	686,984	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

⇒ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805
Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- **Jean-Claude BACHER :**

Jean-Claude BACHER a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

- **Cabinet ALLIANCE AUDIT :**

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des opérations non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels et délais légaux :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année H						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année H		0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. € 3.264.200

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trente juin 10 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant courriel du 12 juin 2024 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

SM SM

prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

☞ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

☞ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité .

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 10 091 777,91 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 10 091 777,91	
▪ Au compte « Réserve Légale »	€. 23 130,00	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 897 353,32 à €. 16 966 001,23)	€. 10 068 647,91	
Total	€. 10 091 777,91	€. 10 091 777,91

25/12/24

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2021	€ 326.600		€ 1	€ 326.599
31.12.2022	€ 1.000.000		€ 2	€ 958.776
31.12.2023	€ 5.000.000		€ 11	€ 4.780.573

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir € 3 440.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

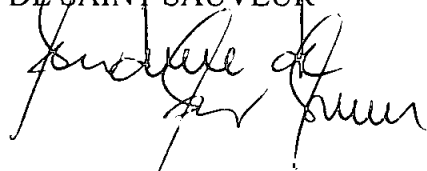
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CLOTURE

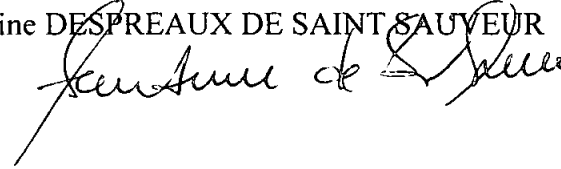
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire
APG DS
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. €. 3.264.200

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 10 091 777,91 de la manière suivante :

- | | | |
|---|------------------|------------------|
| ▪ Bénéfice de l'exercice | €. 10 091 777,91 | |
| ▪ Au compte « Réserve Légale » | | €. 23 130,00 |
| ▪ Au compte « Report à nouveau »
(qui passera de €. 6 897 353,32 à €. 16 966 001,23) | | €. 10 068 647,91 |

Total	€. 10 091 777,91	€. 10 091 777,91
--------------	-------------------------	-------------------------

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2021	€. 326.600		€. 1	€. 326.599
31.12.2022	€. 1.000.000		€. 2	€. 958.776
31.12.2023	€. 5.000.000		€. 11	€. 4.780.573

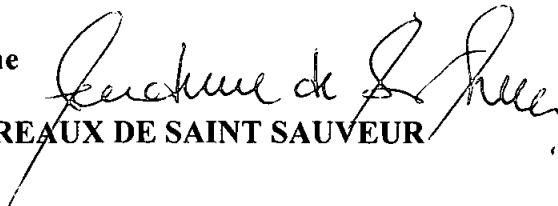
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 3 440.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 3.264.200

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire – 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Inc

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2025

